ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SIDA

Question au Gouvernement n° 2315

Texte de la question

M. le president. La parole est a M. Roger Mei.
M. Roger Mei. Ma question s'adresse a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.
En 1996, le nombre de deces dus au sida a regresse de 25 % par rapport a 1995. Pour la premiere fois, la mortalite diminue en France, et nettement. C'est la consequence de l'utilisation des tritherapies et de l'efficacite de l'association recherche - prevention - soins - reinsertion familiale et sociale.
Un espoir immense est ne, mais nous devons rester prudents. La pandemie progresse. Les actions de prevention et de depistage doivent etre amplifiees. L'egalite de soins dans l'application des nouvelles therapies doit etre appliquee partout, a tous et sans restrictions. Les 800 millions de francs prevus au budget de la sante represente, certes, une avancee, mais restent tres insuffisants au regard des besoins.
Monsieur le secretaire d'Etat, ne croyez-vous pas que les nouvelles therapies devraient etre prises en charge a 100 % par la securite sociale, alors qu'a ma connaissance, elles sont aujourd'hui hors nomenclature ? Ne croyez-vous pas que les structures d'accueil et d'hebergement devraient etre developpees - a Gardanne, par exemple - pour tenir compte de l'allongement de l'esperance de vie ? Enfin, ne croyez-vous pas qu'il faudrait aussi favoriser les possibilites de retour a l'emploi grace a l'amenagement des conditions de vie et d'horaires dans le respect des personnes et, pour celles qui ne peuvent pas travailler, ameliorer les aides et allocations avec la volonte de voir grandir l'espoir et de redonner le gout a la vie a toutes les personnes seropositives ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.
M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, il y a un an nous avions annonce qu'il n'y aurait pas de tirage au sort, pas de refus de prescription pour raisons budgetaires et que les nouveaux traitements seraient mis a la disposition de tous les malades qui en auraient besoin. Nous avons tenu parole. Aujourd'hui, 22 000 de nos compatriotes sont sous tritherapie - c'est le chiffre le plus eleve au monde - et, comme vous l'avez souligne, les premiers effets commencent a se faire sentir. En effet, les deces ont diminue de 25 % et, j'insiste sur ce point, les nouveaux cas de sida diagnostiques ont baisse de 21 % au deuxieme semestre de l'annee derniere.
Si nous ne pouvons que nous feliciter de ces resultats, il ne faut pas pour autant baisser la garde, s'agissant notamment de la prevention. Ainsi, afin qu'il n'y ait pas de relachement dans la precaution, nous continuerons a mener une politique active de prevention. Quant a l'accompagnement social et medico-social, les credits qui lui sont affectes augmentent de 18 % en 1997 et permettront de developper ces politiques alternatives.
Monsieur le depute, je tiens par ailleurs a preciser qu'il n'a jamais ete question de ne pas rembourser totalement les medicaments. Ils etaient pris en charge a 100 % a l'hopital; ils continueront a l'etre, y compris dans la double dispensation en ville et a l'hopital que nous allons mettre en place cette annee.
Enfin, vous avez raison d'insister sur la necessite pour les malades atteints du sida de reprendre un emploi. Avec Jacques Barrot, nous nous attachons a developper les formules de mi-temps therapeutique.
Voila les quelques elements d'information que je voulais vous donner. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Texte de la réponse

M. le president. La parole est a M. Roger Mei.
M. Roger Mei. Ma question s'adresse a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.
En 1996, le nombre de deces dus au sida a regresse de 25 % par rapport a 1995. Pour la premiere fois, la mortalite diminue en France, et nettement. C'est la consequence de l'utilisation des tritherapies et de l'efficacite de l'association recherche - prevention - soins - reinsertion familiale et sociale.
Un espoir immense est ne, mais nous devons rester prudents. La pandemie progresse. Les actions de prevention et de depistage doivent etre amplifiees. L'egalite de soins dans l'application des nouvelles therapies doit etre appliquee partout, a tous et sans restrictions. Les 800 millions de francs prevus au budget de la sante represente, certes, une avancee, mais restent tres insuffisants au regard des besoins.
Monsieur le secretaire d'Etat, ne croyez-vous pas que les nouvelles therapies devraient etre prises en charge a 100 % par la securite sociale, alors qu'a ma connaissance, elles sont aujourd'hui hors nomenclature ? Ne croyez-vous pas que les structures d'accueil et d'hebergement devraient etre developpees - a Gardanne, par exemple - pour tenir compte de l'allongement de l'esperance de vie ? Enfin, ne croyez-vous pas qu'il faudrait aussi favoriser les possibilites de retour a l'emploi grace a l'amenagement des conditions de vie et d'horaires dans le respect des personnes et, pour celles qui ne peuvent pas travailler, ameliorer les aides et allocations avec la volonte de voir grandir l'espoir et de redonner le gout a la vie a toutes les personnes seropositives ? (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)
M. le president. La parole est a M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale.
M. Herve Gaymard, secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale. Monsieur le depute, il y a un an nous avions annonce qu'il n'y aurait pas de tirage au sort, pas de refus de prescription pour raisons budgetaires et que les nouveaux traitements seraient mis a la disposition de tous les malades qui en auraient besoin. Nous avons tenu parole. Aujourd'hui, 22 000 de nos compatriotes sont sous tritherapie - c'est le chiffre le plus eleve au monde - et, comme vous l'avez souligne, les premiers effets commencent a se faire sentir. En effet, les deces ont diminue de 25 % et, j'insiste sur ce point, les nouveaux cas de sida diagnostiques ont baisse de 21 % au deuxieme semestre de l'annee derniere.
Si nous ne pouvons que nous feliciter de ces resultats, il ne faut pas pour autant baisser la garde, s'agissant notamment de la prevention. Ainsi, afin qu'il n'y ait pas de relachement dans la precaution, nous continuerons a mener une politique active de prevention. Quant a l'accompagnement social et medico-social, les credits qui lui sont affectes augmentent de 18 % en 1997 et permettront de developper ces politiques alternatives.
Monsieur le depute, je tiens par ailleurs a preciser qu'il n'a jamais ete question de ne pas rembourser totalement les medicaments. Ils etaient pris en charge a 100 % a l'hopital; ils continueront a l'etre, y compris dans la double dispensation en ville et a l'hopital que nous allons mettre en place cette annee.
Enfin, vous avez raison d'insister sur la necessite pour les malades atteints du sida de reprendre un emploi. Avec Jacques Barrot, nous nous attachons a developper les formules de mi-temps therapeutique.
Voila les quelques elements d'information que je voulais vous donner. (Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la Republique et du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

Données clés

Auteur : M. Meï Roger
Circonscription : - COM
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2315
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 13 mars 1997, page 1848
Réponse publiée le : 13 mars 1997, page 1848

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/10/questions/QANR5L10QG2315

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mars 1997